## **VŒ**U

## Situation des résidents étrangers sans papiers

## LE CONSEIL,

sur la proposition du groupe des Elus Communistes et Républicains

ADOPTE le vœu suivant : (par 37 voix pour et 4 abstentions)

A l'attention de Monsieur le Président de la République et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Considérant que les interpellations, les arrestations, les gardes à vue et les placements en rétention de résidents étrangers privés d'un titre de séjour au regard des lois conséquentes à la politique dite « d'immigration choisie » se multiplient.

Considérant que sont mises en œuvre des opérations de contrôle d'identité ciblées dans le but de traquer des hommes, des femmes et des enfants.

Considérant que notre ville a mis en place un réseau d'alerte citoyen autour des enfants d'Ivry dont les familles sont menacées d'expulsion, dont plusieurs parents ont été victimes ces dernières semaines des mesures de répression gouvernementales,

Considérant que cette logique répressive discriminatoire a conduit dimanche 4 février, le Préfet de Seine Saint Denis à faire procéder à l'expulsion illégale de Djibril Bah, père de Fatoumata, âgée de 20 mois, née et parrainée à Ivry, et ce malgré le recours suspensif déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Considérant le vœu adopté le 26 mai 2005 par le conseil municipal d'Ivry-sur-seine,

## Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine demande :

- l'arrêt du harcèlement dont sont victimes les résidents étrangers, privés ou non de papiers dans notre pays, en particulier au travers des opérations de traque et de contrôle d'identité ciblée.
- l'annulation de la décision de reconduite à la frontière prise par le Préfet de seine Saint Denis à l'encontre de Djibril Bah et l'organisation de son retour auprès de sa compagne et de sa fille.
- la ratification par la France et l'Union européenne de la convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et leurs familles, adoptée par l'assemblée générale de l'ONU, le 18 décembre 1990.

RECU EN PREFECTURE LE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 16 FEVRIER 2007